

Assemblée communale ordinaire
Lundi 14 septembre 2020
à 20.00 heures à la salle de spectacles

Mesdames, Messieurs,

Nous vous invitons cordialement à participer à cette assemblée, dont l'ordre du jour sera le suivant :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. a) Prendre connaissance du décompte et des frais relatifs aux études préliminaires et au concours du complexe scolaire I.
b) Ratifier le dépassement de crédit de Fr. 194'861.48.
Financement : prélèvement sur la provision existante du complexe scolaire
3. Discuter les comptes municipaux et bourgeois 2019 :
 - a) Ratifier les dépassements budgétaires
 - b) Approuver les comptes
4. Projet de complexe scolaire : informations de la Commission Temporaire (ComTemp).
5. Voter un crédit de Fr. 52'000.- pour « Bons à la population » suite au COVID-19.
Financement : par les recettes courantes et sur la provision « fête Courtételle 2020 »
6. Voter un crédit de Fr. 30'000.- pour redéfinir le périmètre de protection des eaux.
Financement : par les recettes courantes
7. Statuer sur la demande de naturalisation de M. Glodie Lissaau Akuku.
8. Divers et informations.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné au point 1 peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet www.courtetelle.ch. Les remarques et questions éventuelles sont à adresser par écrit au Conseil communal jusqu'au **vendredi 11 septembre 2020**.

Courtételle, le 28 août 2020

Le Conseil communal